

Conditions générales de vente

I La prestation photo

Article 1.1 Commande

Nos ventes sont soumises aux présentes conditions générales qui prévalent sur toutes conditions d'achat, sauf dérogation expresse et formelle de notre part. La vente ne sera considérée comme définitive qu'après la réception du bon de commande ou du devis daté et signé avec la mention « bon pour accord » accompagné du règlement de l'acompte de 30%. Aucuns services ni marchandises ne sera livrées sans versement de cet acompte, ou le paiement comptant le jour de la prestation.

A compter de l'enregistrement de la commande, il est considéré que le client a accepté en connaissance de cause et sans réserves les présentes conditions générales de ventes, les prix et quantités des produits commandés.

Le client ayant pris connaissance des produits et de leurs caractéristiques a sous sa seule responsabilité porté son choix sur le ou les produits faisant l'objet de sa commande en fonction de ses souhaits tels qu'ils les a préalablement déterminés lors de sa commande.

Il appartient exclusivement au client s'il ne s'estime pas suffisamment informé en la matière de se faire assister d'un conseil soit auprès de la société IMAGE EN MARCHE, soit auprès d'autres personnes compétentes.

La société IMAGE EN MARCHE conseille à ses clients de conserver une copie du bon de commande.

Article 1.2 Modalité de livraison

Le client accepte le risque que les photos lors de l'envoi postal puissent être divulguées à un tiers, du fait ou non d'une erreur de distribution. La société IMAGE EN MARCHE ne pouvant garantir la remise en main propre des photos à son destinataire, le client accepte en utilisant le service « images en ligne de votre événement » le risque que les photos puissent être consultées par un tiers.

La société IMAGE EN MARCHE procède au retraitement de la commande uniquement dans le cas où les produits livrés ne correspondent pas aux produits commandés sur le bon de commande.

Article 1.3 Clause de rétractation

Compte tenu du degré de personnalisation des services proposés par la société IMAGE EN MARCHE, celle-ci ne propose pas de clause de rétractation à ses clients, dès lors que les photos envoyées correspondent bien aux photos commandées par l'utilisateur.

Le service « images en ligne de votre événement » permet de faire la sélection des photos souhaitées et le client est seul responsable du choix effectué sur le site www.imageenmarche.fr

Article 1.4 Attribution de juridiction

Les présentes conditions, dans leur globalité seront régies et interprétées conformément aux lois et dispositions en vigueur en France. Toute contestation concernant ces conditions sera soumise au seul Tribunal de Commerce de Paris.

Article 1.5 Tarifs

Les prix de vente des prestations proposées sont indiqués en euros et sont toutes taxes comprises, hors frais d'expédition pour les albums et les tirages (port inclus pour les CD et DVD).

Ils comprennent les frais d'expédition pour la France Métropolitaine. Les frais d'expédition hors de France sont forfaitaires et sont indiqués avant la validation de la commande par le client.

La TVA incluse est la TVA française, son taux étant celui applicable réglementairement aux biens et services vendus. Tout changement du taux applicable sera automatiquement répercuté sur le prix des produits mis en vente sur le site.

Article 1.6 Règlement

Conformément à la loi 2008-776 du 4 août 2008 (article L441-6 du code du commerce), toutes nos factures sont payables dans les 30 jours à compter de la date d'émission de celles-ci, déduction faite de l'acompte, par chèque à l'ordre de « l'image en marche » ou par virement. Le montant du chèque doit correspondre au montant total de la commande indiqué sur le bon de commande, acompte déduit. Le client doit joindre son bon de commande au chèque. En cas de paiement tardifs, les pénalités de retard sont exigibles de plein droit sans qu'un rappel soit nécessaire. Le taux des pénalités est fixé à trois fois le taux d'intérêt légal.

La société IMAGE EN MARCHE se réserve le droit de suspendre ou d'annuler toute commande et/ou livraison, quels que soit leur nature et niveau d'exécution en cas de non paiement de toute somme qui serait due par le client, ou en cas d'incident de paiement.

Article 1.7 Droit à l'image, droit d'auteur

La mention : " Photos: www.imageenmarche.fr " est obligatoire près de la photo publiée. Une copie de la publication est à fournir dès la parution à l'adresse de L'IMAGE EN MARCHE.

L'Image en Marche, sauf clause contraire expresse, ne fournit aucune autorisation émanant des personnes photographiées, des propriétaires des biens meubles et immeubles ou encore des auteurs d'oeuvres présentées sur les photographies ou de leurs cessionnaires et ayants droit. Il appartient à l'utilisateur des photographies d'obtenir ces autorisations si nécessaire.

L'utilisation des services d'un photographe de L'Image en Marche implique que le client a préalablement obtenu l'accord des personnes photographiées lors de son événement et que leur image peut être utilisée à des fins publicitaires (site Internet, plaquette, book...) pour le seul profit de l'Image en Marche. L'utilisateur, décidant seul du choix des images comme des textes, articles et contenus rédactionnels auxquels il associe les images, est seul responsable vis à vis des personnes précédemment citées ou de leurs ayants droit, et s'interdit tout appel en garantie à l'encontre de l'auteur ou de son mandataire, en cas de réclamation, recours ou action en dommages intérêts ou autres.

Le client est responsable de l'utilisation des photos, notamment celles où figurent des personnages ne doivent pas être utilisées dans un contexte pornographique, immoral ou diffamant. Par ailleurs, certaines vues peuvent contenir des photos de bâtiments, objets ou marques protégés : il lui appartient de négocier les droits correspondant avec leurs propriétaires.

Conformément à la loi n°80 du 12 mars 1980, les travaux livrés restent la propriété de L'Image en Marche jusqu'à leur complet règlement. Ils sont soumis au droit français de l'image et de la propriété intellectuelle quelle que soit la nationalité des parties, notamment à la loi du 11 mars 1957 sur la propriété littéraire et artistique.

Le non-paiement de la cession de droits à L'Image en Marche entraîne la dénonciation de la convention de cession de droits d'auteur avec effet immédiat, interdisant en conséquence l'exploitation des photographies réalisées sous peine du délit de contrefaçon.

II Le service « Mise en ligne de l'événement »

Article 2.1 Accès au site

Afin d'utiliser le service « Mise en ligne de l'événement », le client doit se charger lui-même, à ses frais, de la mise en place des moyens informatiques et de télécommunications permettant l'accès au site www.imageenmarche.fr. Le client prend à sa charge les frais d'accès aux sites internet.

Article 2.2 Mise en ligne et partage des photos

Le client commanditaire et l'utilisateur du service « Mise en ligne de l'événement » acceptent que les photos soient enlevées du site au terme de la durée définie par contrat lors de la souscription au service, soit 6 mois. Le client reconnaît et accepte que tout contenu mis sur le service entraîne L'utilisation de son contenu et constitue une mise à la disposition des autres utilisateurs grâce au service.

Article 2.3 Mot de passe

Un mot de passe protégeant l'accès au service est communiqué au client commanditaire lors de la mise en ligne de son reportage, pour son propre compte ou pour celui de l'entreprise qu'il représente. Le client peut communiquer son code d'accès aux personnes avec qui il souhaite partager les images ou être transmis par nos soins le jour de l'événement, au choix.

Le client a conscience des risques face à la protection de la vie privée sur le réseau Internet et du piratage possible des informations sur le réseau internet. Le client est seul responsable de l'utilisation de son mot de passe et des dommages éventuels consécutifs à l'accès sur Internet à ses informations personnelles et même en cas d'utilisation illicite de son mot de passe confidentiel.

Article 2.4 Transport des images

La transmission des images n'est pas protégée ou cryptée. L'utilisateur reconnaît en être informé et accepte de télécharger les images sous son entière responsabilité.

Article 2.5 Force majeure

De façon expresse, sont considérés comme constituant notamment des cas de force majeure outre ceux habituellement retenus par les dispositions légales et la jurisprudence, le blocage de télécommunications, le blocage d'Internet, la panne du matériel diffusant le service et normalement entretenu, l'incendie, les dégâts des eaux, le blocage des moyens de transports ou d'approvisionnement, la grève totale ou partielle.

Article 2.6 Garanties

La société IMAGE EN MARCHÉ n'est pas responsable des défaillances et retards qui sont le fait des réseaux de télécommunications ou encore le fait d'un cas de force majeure tel que défini dans le paragraphe 10, ou le fait d'autrui, ou résultant de l'utilisation d'un équipement non adapté aux caractéristiques du service « Mise en ligne de l'événement ».

Un ou plusieurs « cookies » seront placés sur le disque dur de l'ordinateur de l'utilisateur afin notamment de faciliter la gestion. L'utilisateur autorise la mise en place de « cookies » et leur utilisation par la société IMAGE EN MARCHÉ. L'utilisateur est informé de la possibilité de s'opposer à l'installation de cookies notamment sur Internet Explorer et Netscape Navigator.

Article 2.7 Informatiques et liberté

Les informations collectées par la société IMAGE EN MARCHÉ lors de toute commande de l'acheteur sont nécessaires pour la gestion de la commande. Conformément à la loi N° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le traitement des informations nominatives relatives aux utilisateurs et clients de la société et de ses filiales a fait l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL. Les membres et les clients disposent d'un droit d'accès, de rectification, de suppression des données les concernant. Ce droit peut être exercé à tout moment en s'adressant à la société IMAGE EN MARCHÉ par email à l'adresse info@imageenmarche.fr.

Article 2.8 Responsabilité

La société IMAGE EN MARCHÉ et ses filiales ne pourra être responsable de tous dommages directs ou indirects qui pourraient survenir du fait de la commande des produits.

Le client commanditaire du service « Mise en ligne de l'événement » s'engage à arantir et indemniser la société IMAGE EN MARCHÉ ainsi que ses filiales, ses représentants, ses salariés, ses partenaires, contre tout dommage plainte ou demande émanant de tiers consécutif à la diffusion ou la transmission de contenu sur le service « Mise en ligne de votre événement ».

L'utilisateur du service « Mise en ligne de l'événement » s'engage à garantir et indemniser la société IMAGE EN MARCHÉ ainsi que ses filiales, ses représentants, ses salariés, ses partenaires, contre tout dommage plainte ou demande émanant de tiers consécutif à la diffusion ou la transmission de contenu sur le service « Mise en ligne de votre événement ».

Article 2.9 Protection du site

L'ensemble du contenu du site www.imageenmarche.fr, ainsi que le contenu du service « Mise en ligne de l'événement » est protégé par la législation sur le droit d'auteur. L'utilisateur peut imprimer ou télécharger des images ou des parties d'images de différentes zones du site exclusivement pour son propre usage et à des fins non commerciales. Toute autre forme de duplication, redistribution, retransmission ou publication de toute image téléchargée est interdite sans l'accord express de la société IMAGE EN MARCHÉ et le contrevenant s'expose à des poursuites.

Page 2/3

III La borne d'impression numérique

Article 3.1 Objet du contrat.

Le Client est l'organisateur d'un événement pour lequel L'IMAGE EN MARCHÉ exécute les tirages selon les modalités convenues sur le devis.

Le Client bénéficie de la mise en place d'un espace numérique permettant aux participants ou aux invités de bénéficier de services de développement numériques ci-après définis.

A la demande du Client, L'IMAGE EN MARCHÉ met à la disposition des participants et/ou invités, aux conditions ci-après définies, et pour la durée du contrat, un espace de développement numérique leur permettant de procéder aux développements photos à partir de fichiers numériques.

Article 3.2 Obligations de l'Image en Marche.

Pour la mise en place de l'espace numérique, un collaborateur IMAGE EN MARCHÉ sera chargé de l'utilisation du matériel de développement numérique et de l'animation du stand. L'IMAGE EN MARCHÉ prend en charge la livraison et l'installation du matériel de développement ainsi que l'approvisionnement en consommables, en fonction de l'option souscrite par le Client. Le collaborateur de IMAGE EN MARCHÉ est seul chargé de la réalisation, pendant toute la durée du présent contrat, de toutes les opérations d'installation et de développement à partir du moment où une source numérique lui est transmise.

L'IMAGE EN MARCHÉ prendra à sa charge tous frais de main-d'oeuvre et de déplacement relatifs à l'installation et l'animation de l'espace développement numérique dans toute l'Ile de France. Au-delà, le Client participera aux frais de déplacement et d'installation moyennant le paiement d'une somme forfaitaire prévue aux Conditions particulières.

La prestation prise de vues sera exécutée selon les modalités arrêtées d'un commun accord avec L'IMAGE EN MARCHÉ, prenant en compte les instructions du Client et la liberté de l'Artiste.

Article 3.3 Obligations du Client.

Le Client doit s'assurer de l'accès et de l'aménagement des lieux permettant d'accueillir le matériel et le collaborateur de L'IMAGE EN MARCHÉ dans des conditions optimales pour la réalisation des prestations. Le Client s'oblige particulièrement à libérer l'accès à l'espace de développement numérique et faciliter l'intervention du personnel de L'IMAGE EN MARCHÉ.

Lors de l'exécution des prestations, le Client devra s'assurer des conditions de sécurité optimales tant à l'égard du collaborateur de L'IMAGE EN MARCHÉ que du matériel installé sur les lieux. A l'extinction du présent accord, quelle qu'en soit la cause, le Client s'engage à permettre aux personnels de L'IMAGE EN MARCHÉ de récupérer les installations, dans les meilleurs délais.

Article 3.4 Prix.

Toute prestation effectuée, lors de l'évènement, en dehors du forfait sera immédiatement facturée au demandeur du service, indépendamment de l'application de la présente convention, au tarif en vigueur.

Article 3.5 Fonctionnement du service.

A tout moment, le Client pourra consulter le solde des tirages compris dans le forfait qui lui sera indiqué par le collaborateur de L'IMAGE EN MARCHÉ. Dans le cas de tirages ayant une importance particulière, il est recommandé d'en faire la déclaration lors de la remise du support ou du fichier numérique. L'IMAGE EN MARCHÉ se réserve la possibilité de reporter la réalisation des tirages spéciaux si les conditions techniques ne sont pas favorables à la réalisation de la commande sur place. L'IMAGE EN MARCHÉ ne pourra être tenu responsable que des seules fautes commises par elle-même et/ou son personnel dans le cadre de l'animation de l'espace de développement numérique.

Article 3.6 Durée.

Le présent contrat est consenti et accepté pour la durée prévue sur le devis.

A l'expiration de cette période, le présent contrat prendra fin de plein droit, sans aucune possibilité de reconduction.

Article 3.7 Résiliation.

En cas d'inexécution par l'une des parties d'une seule de ses obligations contractuelles, la résiliation du contrat serait encourue de plein droit.

La suspension ou la résiliation du présent contrat, au choix de L'IMAGE EN MARCHÉ, aura lieu de plein droit, sans délai et sans indemnité, en cas de manquements aux conditions de sécurité pour le personnel et les matériels de L'IMAGE EN MARCHÉ.

Toute résiliation se fera aux torts de la partie qui n'a pas exécuté son obligation contractuelle.

Lorsqu'elle intervient aux torts du Client, elle ouvre droit à une indemnité qui représente la moitié du prix total de la prestation ainsi convenue.

Article 3.8 Faculté de renonciation.

Dans l'hypothèse où le contrat est établi à la suite d'un démarchage, le Point de vente a la faculté de renoncer à sa souscription par lettre recommandée avec accusé de réception dans le délai de sept jours, jours fériés compris, à compter de la commande ou de l'engagement d'achat conformément à l'Article L.121-25 du Code de la Consommation.

Article 3.9 Attribution de compétence.

Les parties soumettent le présent contrat au droit français.

Sous réserve de la qualité juridique du Client, tous différends relatifs à la validité, à l'interprétation et à l'exécution du présent contrat seront de la compétence exclusive des tribunaux compétents.

Article 3.10 Divers

Les conditions générales de vente sont indivisibles et remplacent toute version antérieure. Le fait pour l'Image En Marche de ne pas faire appliquer l'une des dispositions ne constitue pas un abandon de cette disposition ou de tout droit y afférent. L'IMAGE EN MARCHÉ se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes conditions générales de ventes. Si une ou plusieurs stipulations des présentes conditions générales de vente sont tenues pour non valides ou déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive de juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.